

## **PRINCIPES DE DEONTOLOGIE DE LA RECHERCHE DE L'AIMS**

**AVRIL 2011**

- I. L'Association Internationale de Management Stratégique (AIMS) a été créée afin de diffuser, développer, et valoriser les connaissances en management stratégique au sein de la communauté francophone et francophile. Elle organise des conférences, des journées de recherche ou des ateliers pour permettre aux chercheurs et aux praticiens de se rencontrer, de discuter et de progresser collégialement. L'association souhaite assurer un traitement équitable à chacun de ses membres, indépendamment de son statut.
- II. Chaque auteur d'un texte soumis à l'une des activités de l'AIMS assume sa responsabilité individuelle face à son écrit en assurant l'originalité et l'authenticité de son travail. L'auteur s'engage à ce que ses écrits ne comportent ni plagiat, ni fraude, ni tricherie. Ces principes s'appliquent quel que soit le lieu où l'auteur intervient (conférence, groupe thématique, revue M@n@gement) et quel que soit son statut (académique, chercheur, manager).
- III. Le plagiat est avéré lorsqu'il y a absence de mention précise et honnête de la source des informations utilisées, notamment dans les cas suivants : reprise de documents, publiés ou non, élaborés par d'autres ; appropriation des résultats des recherches scientifiques comme étant personnels ; traductions d'auteurs présentées comme texte original ; utilisation de données et de graphiques élaborés par d'autres. Ces conditions de plagiat concernent l'usage présenté comme personnel de travaux qui ne le sont pas, qu'il s'agisse de textes sous forme papier ou électronique, publiés sur Internet ou sur tout autre moyen audio visuel ou cinématographique. Plagier consiste enfin à ne pas mentionner de manière appropriée entre guillemets les citations ou leur traduction reproduites telles quelles.
- IV. Frauder revient à falsifier les données de terrain ou les résultats d'analyse dans le but de tromper les évaluateurs et les lecteurs.
- V. Tricher c'est omettre de citer le nom de tous les auteurs ayant participé au travail d'analyse des données ou d'écriture présenté dans un papier sans avoir l'accord de tous les co-auteurs.
- VI. Les conduites inappropriées qui relèvent du champ de l'AIMS concernent les textes soumis et présentés dans le cadre des activités qu'elle organise (ex : conférence, groupe thématique, revue M@n@gement).
- VII. Toute personne découvrant un manquement à ces principes a le droit d'en informer le comité de déontologie.
- VIII. Les conduites inappropriées seront traitées par le comité de déontologie de la recherche de l'AIMS qui est la seule instance habilitée selon la politique et les procédures édictées par l'Association.
- IX. En cas de plagiat avéré par un membre de l'AIMS et ce quelque que soit le champ et le lieu de ce plagiat, et après avoir recueilli les avis des parties intéressées, le CA statuera sur la suspension ou la suppression d'une ou plusieurs années du statut de membre pour comportement non conforme à l'éthique de l'Association. L'exclusion définitive de l'Association pourra être décidée.
- X. L'AIMS se réserve le droit de poursuivre toute personne qui plagierait une publication réalisée dans le cadre des activités qu'elle organise (ex : conférence, groupe thématique, revue M@n@gement). Tout plagiat pourra être rendu public, notamment en cas de récidive avérée ou constatée par le comité déontologique de l'AIMS.